

Je regrette de voir que cet important principe n'est appuyé que timidement par nos collègues libéraux qui se battent à nos côtés. Néanmoins, nous sommes heureux de les avoir avec nous pour défendre l'universalité. Nous nous demandons comment il se fait que, il y a quelques années, ils ont désindexé les pensions de vieillesse et les allocations familiales, en imposant des plafonds de 6 et 5 p. 100. Ces mesures facilitent maintenant la tâche du gouvernement conservateur qui procède à une redistribution massive encore plus diabolique.

Le budget contient diverses mesures et le projet de loi à l'étude ne porte que sur une d'entre elles. Si l'on regarde la situation dans son ensemble, il faut bien admettre qu'elle est terrifiante. Il y aura des augmentations des impôts fédéraux, notamment des impôts sur le revenu des particuliers. Les exemptions seront réduites, ce qui fait que l'impôt des familles, et cela comprend celles à revenu faible ou moyen, augmenteront, à une époque où les salaires suivent à peine le coût de la vie. Pour beaucoup, les salaires réels baissent légèrement. Bien des familles auront un revenu réel moindre, mais des impôts plus élevés. Elles devront pourtant s'y faire et s'adapter en plus à la détérioration des programmes universels, qui contribuaient à leur revenu total.

Bien des gens diront: «Qu'est-ce que 100 millions de dollars pour le gouvernement fédéral? Qu'est-ce que quelques cents ou quelques dollars par jour pour les particuliers?» Le gouvernement conservateur essaie de justifier ses projets en disant qu'ils représentent un très petit sacrifice pour les membres du public. C'est tout sauf un petit sacrifice. Le gouvernement est bien futé. Quand il veut instaurer un programme massif de redistribution du revenu, il ne le fait pas tout du même coup, ce qui éveillerait la méfiance, mais il le fait petit à petit, année après année et un programme après l'autre. Les allocations familiales ne seront pas abolies. Certains conservateurs s'opposaient aux allocations familiales et n'ont jamais voulu que ce programme soit instauré, mais il sera maintenu. Les familles continueront de recevoir un chèque, mais pas bien gros. Sa valeur diminuera.

Fait très intéressant, monsieur le Président, l'attaque se portera sur trois fronts dans l'espace de quatre ans. D'abord, il y a la désindexation des allocations familiales à compter du 1^{er} janvier 1986. Les allocations ne seront pas augmentées en fonction du coût de la vie comme elles auraient dû l'être selon le règlement actuel. La désindexation des allocations familiales commencera en 1986 et se continuera les années suivantes.

La deuxième attaque commence l'année suivante. Cette fois, c'est l'exemption d'impôt pour les enfants qui est visée. Elle ne vaudra plus autant qu'auparavant. Cela nous préoccupe. Si l'argent que le gouvernement économisera en n'accordant pas une exemption d'impôt aussi importante était consacré à d'autres programmes destinés aux enfants, nous serions très heureux, car, de toute façon, l'exemption d'impôt n'est pas un très bon élément d'une politique publique.

Comme tout le monde le sait, l'exemption d'impôt favorise les riches parce qu'elle est proportionnelle au revenu. Les Canadiens très pauvres n'en profitent pas du tout. Nous sommes très heureux que l'exemption d'impôt disparaisse. Nous préconiserions fortement cette mesure, n'était le fait que

l'argent économisé sera utilisé non pas pour d'autres programmes destinés aux enfants, mais pour financer d'autres programmes gouvernementaux, comme le sauvetage de la Banque commerciale du Canada et l'aide à toutes sortes d'autres sociétés privilégiées que le gouvernement veut bien soutenir. Cette mesure permettra d'accorder aux riches des exemptions d'impôt sur les gains en capital.

Notre position est donc plus nuancée, face à cette deuxième initiative du gouvernement qui consiste à réduire l'exemption d'impôt pour les enfants parce que, selon nous, la décision est fondée, mais l'argent économisé devrait être utilisé autrement.

Le troisième front est celui du crédit d'impôt-enfants. L'attaque commencera deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1989, et elle se poursuivra les années suivantes. Bien entendu, tout ce temps-là, la désindexation des allocations familiales aura été maintenue et celles-ci auront diminué. L'exemption d'impôt commencera à baisser un peu plus tard et le crédit d'impôt-enfants commencera à diminuer la quatrième année.

Soulignons que le gouvernement agit de telle façon que les gens ne peuvent pas comprendre; il leur donne et leur prend un peu par ici par là, additionnant et soustrayant de même. Il a fallu un peu de temps aux intéressés pour calculer quel serait le résultat final, c'est-à-dire que le sort des familles allait empirer. A longue échéance, l'assistance aux familles sera sensiblement réduite.

Parmi les mesures détournées qu'il a prises, le gouvernement a haussé le crédit d'impôt pour enfant avant de le désindexer. Le ministre des Finances (M. Wilson) agit ainsi pour montrer que le gouvernement s'occupe des familles nécessiteuses, des parents uniques, des familles dont une femme est le chef, qui n'ont pas d'autres ressources financières et pour qui le crédit d'impôt est précieux. Nous appuyons la hausse du crédit d'impôt, mais nous savons fort bien que cette augmentation n'est que temporaire. C'est une façon de dorer la pilule. C'est pour masquer le fait que l'allocation familiale est désindexée.

C'est à partir de l'an prochain que l'allocation sera désindexée. L'exemption fiscale suivra l'année suivante. Le crédit d'impôt sera lui-même diminué un peu plus tard. Ces trois avantages seront amoindris chaque année aussi longtemps que nous aurons un gouvernement conservateur. Les familles canadiennes doivent se rendre compte que l'on ne leur demande pas de sacrifier quelques sous au cours d'une année donnée. C'est toute l'aide aux familles que l'on va grignoter progressivement.

[Français]

Le Conseil national du bien-être a projeté les réductions pour les familles pauvres pour les prochaines années. Par exemple, pour une famille avec un revenu de \$9,000 et deux enfants, avant le Budget, une telle famille recevait \$1,549, après le Budget, si on adopte le projet de loi, ce montant sera de \$1,527, pour une différence de \$22. Les familles, en effet, vont perdre \$22 l'année prochaine. Ce sont les familles les plus pauvres. Ce montant aura un pouvoir d'achat moindre parce qu'il faut tenir compte de l'inflation. En effet, si l'inflation est au niveau de 4 p. 100, ce montant sera l'équivalent de \$1,466, pour une réduction effective de \$83 pour l'année prochaine.